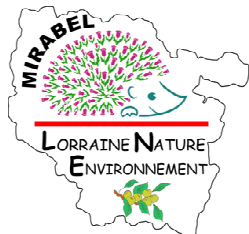


Bar le Duc, le 30 Juin 2010



M^{me} Pascale Combettes
Présidente de MIRABEL LNE
Siège social : 09 allée des Vosges,
55000 Bar le duc
Tel : 03/29/46/40/00
Télécopie : 03/29/76/83/68

M. le commissaire enquêteur
Mairie de Villoncourt
19 Grand Rue
88150 Villoncourt

Objet : Enquête publique concernant le projet d'installation d'une unité de stockage de déchets non dangereux - Déchèterie agricole - Séchage bois bûches et plaquettes forestières sur la commune de Villoncourt (88) porté par l'entreprise SITA.

En copies :

M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Lorraine
M. le Président du Conseil Régional de Lorraine
M. le Préfet des Vosges
M. le Président du Conseil Général des Vosges
M. les Présidents des Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement suivantes : Oiseaux Nature, ASVPP, CPEPESC Lorraine, Vosges Ecologie, COL, CSL

Monsieur,

L'association Mouvement InterAssociatif pour les Besoins de l'Environnement en Lorraine - Lorraine Nature Environnement (MIRABEL LNE), fédération régionale des Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement, agréée dans le cadre régional par arrêté préfectoral en date du 05 Décembre 2005 au titre de l'article L. 252-1 du code rural a pour objet de protéger, de conserver et de restaurer les espaces, ressources, milieux et habitats naturels, les espèces animales et végétales, la diversité et les équilibres fondamentaux écologiques, l'eau tant de surface que profonde, l'air, les sols, les sites, les paysages et le cadre de vie, l'environnement au sens large en zones rurales et urbaines. Notre fédération regroupe de nombreuses Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement en Lorraine.

Nous avons été informés via notre réseau associatif du projet d'installation de traitement et de valorisation « clairière de la Campagne » - Installation de stockage de déchets non dangereux - Déchèterie agricole - Séchage bois bûches et plaquettes forestières sur la commune de Villoncourt (88) porté par l'entreprise SITA.

Nous n'ignorons pas la nécessité, notamment économique, exprimée dans le PDEDMA des Vosges de juillet 2002 actuellement en révision, de renouveler la capacité de stockage de déchets non dangereux (ISDND) pour le département. Cependant, le choix envisagé du site de « la Campagne » nous surprend très désagréablement au vu des caractéristiques naturalistes remarquables qu'il présente et de son environnement hydrogéologique particulièrement vulnérable.

Sans rentrer dans les détails techniques pour lesquels nous nous référons aux contributions des Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement spécialistes (Oiseaux Nature, Association de Sauvegarde des Vallées et de Prévention des Pollutions (ASVPP), Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères (CPEPESC) Lorraine, Vosges Ecologie), nous souhaitons vous faire part, de manière synthétique, des préoccupations fédérales régionales suivantes :

Ce projet porte objectivement atteinte à la biodiversité d'un site privilégié jusqu'alors peu impacté par l'activité humaine. Si ce site n'est actuellement concerné par aucune zone d'inventaire, nous estimons qu'il présente le potentiel et les caractéristiques suffisantes pour être classé et qu'il pourrait faire l'objet d'un projet futur dans ce sens afin d'harmoniser le classement de l'ensemble de la zone à proximité (la ZNIEFF de type I Forêt de Romont et de Rambervilliers, la ZNIEFF de type II Vallée de la Moselle, la ZNIEFF, l'ENS et site Natura 2000 FR4100245

MIRABEL LNE

09 Allée des Vosges – 55000 Bar Le Duc, tél. 03 29 46 40 00, fax 03 29 76 83 68

mirabel-lne@wanadoo.fr ; <http://mirabel.lne.free.fr>

« Gîtes à chiroptères autour d'Epinal » dont fait partie le fort de Longchamp, l'ENS des mares forestières de Padoux). L'installation projetée empêcherait tout classement futur de cette zone remarquable. Pire, il impacterait gravement, comme cité dans le rapport soumis à enquête publique : « *un milieu exceptionnellement riche offrant une biodiversité remarquable* », pourrait porter une atteinte fatale à certaines espèces (criquet ensanglanté...) et nuirait irrévocablement aux espèces abritées par les sites classés avoisinants (notamment les chiroptères du fort de Longchamps). Si SITA admet dans son dossier l'impact de l'implantation et de l'activité projetées, les « *mesures d'insertion* » préconisées ne sont et ne peuvent être à la hauteur de l'impact constaté. Du point de vue de la protection de la nature, ce site est absolument inapproprié.

Du point de vue hydrogéologique, 'la Campagne' est situé sur un karst calcaire développé et mal connu dans son ensemble. Au sein d'un karst, les circulations et relations entre les eaux de surface et les eaux souterraines sont complexes. Si SITA profite d'une lentille argilo - marneuse pour envisager l'imperméabilité du site, les caractéristiques hydrogéologiques alentours n'ont pas été suffisamment prises en considération. Dans cette zone, la présence de résurgences à proximité, d'entonnoirs et de dolines augmente la probabilité d'intercalations marno calcaires, d'épaisseurs fluctuantes des affleurements argileux, voire d'instabilités localisées du calcaire sous jacent. Ces aspects semblent avoir été négligés. Les condensas obtenus à partir du traitement des lixiviats rejoindront le bassin de rétention et de gestion des eaux de ruissellement puis le milieu naturel via le rejet dans le ru de La Campagne. Une partie des lixiviats pourrait être traitée hors site 'sur des installations externes autorisées à cet effet'. Par ces biais, une contamination des eaux souterraines est possible. De plus, au vu de la complexité apparente de l'aquifère des calcaires dolomitiques, la surveillance à proximité du site via les piézomètres PZ1, PZ2 et PZ3 est insuffisante et ne sera certainement pas représentative d'un éventuel impact (ponctuel ou rémanent) sur les eaux souterraines.

Pour ces raisons, la fédération régionale MIRABEL LNE, en concertation préalable avec les Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement Oiseaux Nature, ASVPP, CPEPESC Lorraine et Vosges Ecologie, affirme sa ferme opposition à ce projet, demande que l'avis rendu en conclusion de l'enquête publique y soit défavorable et que soit notifié dans votre rapport conclusif la nécessité d'engager les démarches suivantes préalablement à toute autorisation éventuelle pour cette installation classée :

- L' évaluation des incidences du projet sur le site Natura 2000 FR4100245 « Gîtes à chiroptères autour d'Epinal ».
- La soumission du projet à une demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées.
- La réalisation d'études complémentaires vis à vis de l'aire de répartition des espèces, de l'impact de la voie d'accès et de l'augmentation du trafic et des solutions alternatives à la décharge.
- L' élargissement de l'étude d'impact sur les eaux souterraines dans un rayon minimum de 3 km autour de l'emprise de l'installation (comme l'impose la législation des ICPE) ainsi que la révision complète du réseau de surveillance des eaux souterraines à envisager en fonction des conclusions de cette étude.
- L'intégration des installations externes (hors site) de traitement des lixiviats à la demande d'autorisation pour laquelle se déroule la présente enquête publique dans un souci de prise en considération de l'impact global (sans 'saucissonnage') du projet. A ce titre, nous déplorons que la présente enquête publique ne mette pas à disposition les informations de ce projet dans sa globalité (stockage et traitement des lixiviats), ces composantes étant indissociables vis à vis notamment de l'impact sur la ressource en eau.

Enfin, nous insistons sur la nécessité de classer ce site afin de le préserver de tout aménagement préjudiciable à la biodiversité qu'il accueille.

Vous remerciant par avance d'accorder à cette demande toute l'attention qu'elle mérite, je vous prie de bien vouloir agréer, monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

Pascale Combettes



MIRABEL LNE

09 Allée des Vosges – 55000 Bar Le Duc, tél. 03 29 46 40 00, fax 03 29 76 83 68

mirabel-lne@wanadoo.fr ; <http://mirabel.lne.free.fr>